

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	11
Excusés	8
Pouvoirs	6
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

098-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Sophie TOURNADRE pour remplir cette fonction.

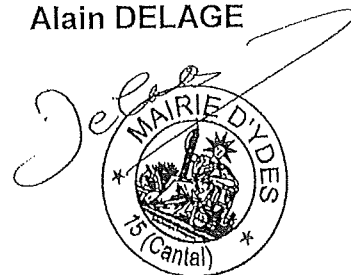
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	11
Excusés	8
Pouvoirs	6
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

099-2024 – ATTRIBUTION DES TROIS LOTS RESTANTS DU MARCHE « RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL »

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans sa séance du 27 septembre 2024, le Conseil Municipal d'Ydes a attribué 7 lots sur 10 concernant le marché « Rénovation énergétique et mise en conformité accessibilité et sécurité du Centre Socio-Culturel ».

Il convient donc d'attribuer aux entreprises suivantes les trois lots restants :

Lots	Travaux	Entreprise retenue	Montant du Marché H.T.
N° 5	Menuiseries intérieures	HUBERT JOANNY	26 791.00 €
N° 6	Sols durs	FLOTTE	14 970.00 €
N° 9	Chauffage Ventilation Plomberie	LAVERGNE	190 539.42 €

Vu le budget Commune 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO)

- **DECIDE** d'attribuer les trois lots restants du marché « Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel » aux entreprises retenues ci-dessus,

- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget communal,

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire,

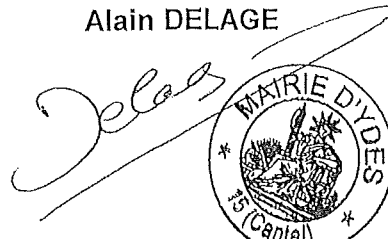
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	11
Excusés	8
Pouvoirs	6
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.
Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ
Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

100-2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
739222	Fonds péréquation ress.com et intercom	+3 400.00			
61351	Matériel roulant	-3 400.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Vu le budget Commune 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO)

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 au budget Commune 2024 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

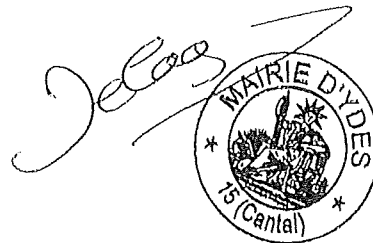
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	7
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT (arrivée à 9h20), Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD, Pauline BRETHOMÉ à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

101-2024 -- DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-110.00			
61523	Entretien, réparation réseaux	-830.00			
6541	Créances admises en non-valeur	+940.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Vu le budget Assainissement 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget Assainissement 2024 telle que proposée ci-dessus,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	7
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT (arrivée à 9h20), Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD, Pauline BRETHOMÉ à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

102-2024 – CREANCES ETEINTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, Considérant sa demande de créances éteintes et d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 18 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO)

- APPROUVE les créances éteintes des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 668.90 € au titre du budget assainissement, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public et reprise ci-après :

Année	Références	Imputation	Redevables	Montant	Observations
2023	T-944	706121	[REDACTED]	0.75 €	Liquidation judiciaire
	T-861	706121	[REDACTED]	1.00 €	Liquidation judiciaire
	T-861	70611	[REDACTED]	4.72 €	Liquidation judiciaire
	T-944	70611	[REDACTED]	40.53 €	Liquidation judiciaire
	T-861	70611	[REDACTED]	45.21 €	Liquidation judiciaire
	T-783	706121	[REDACTED]	0.25 €	Surendettement
	T-783	70611	[REDACTED]	1.18 €	Surendettement
	T-783	70611	[REDACTED]	46.99 €	Surendettement
	T-1583	70611	[REDACTED]	15.56 €	Surendettement
2022	T-1583	70611	[REDACTED]	34.24 €	Surendettement
	T-1583	70611	[REDACTED]	72.13 €	Surendettement
	T-582	706121	[REDACTED]	15.54 €	Surendettement
2021	T-582	70611	[REDACTED]	33.54 €	Surendettement
	T-582	70611	[REDACTED]	70.89 €	Surendettement
2020	R-1-578		[REDACTED]	17.50 €	Surendettement
	R-1-578		[REDACTED]	124.40 €	Surendettement
2019	R-1-573		[REDACTED]	17.00 €	Surendettement
	R-1-573		[REDACTED]	84.47 €	Surendettement
2016	R-1-466		[REDACTED]	43.00 €	Liquidation judiciaire
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT				668.90 €	

- DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget assainissement 2024,

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

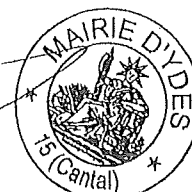
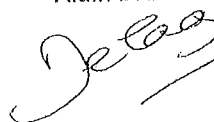
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	7
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT (arrivée à 9h20), Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD, Pauline BRETHOMÉ à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

103-2024 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU BUDGET GENERAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, Considérant sa demande de créances éteintes et d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 18 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO)

- APPROUVE les admissions en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 584.48 € au titre du budget général, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public et reprise ci-après :

Année	Références	Imputation	Redevables	Montant
2023	T-620	773	FRANCE	60.00 €
	T-621	773	FRANCE	60.00 €
	T-622	773	FRANCE	60.00 €
2021	T-1249	7062	FRANCE	292.00 €
2019	T-1554	70688	FRANCE	30.00 €
2018	T-1179	7067	FRANCE	28.00 €
2015	T-109	7788	FRANCE	54.48 €
			TOTAL BUDGET GENERAL	584.48 €

- DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général 2024,

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

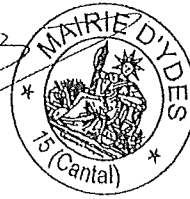
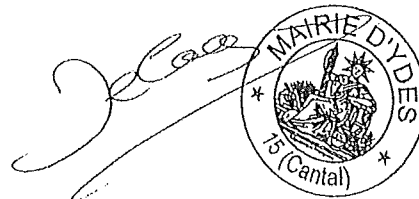
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	7
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT (arrivée à 9h20), Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD, Pauline BRETHOMÉ à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

104-2024 – TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

Considérant l'étude en cours menée par Sumène Artense communauté dans le cadre de la prise de compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025,
Considérant l'accord de principe des élus des différentes communes adhérentes pour une tarification unique (part fixe et variable) à compter du 1^{er} janvier 2025 qui sera appliquée par la communauté de communes dans le cadre de la prise de compétence,

M. Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier les tarifs assainissement actuels afin d'atteindre la tarification unique validée selon le détail suivant :

Part fixe correspondant aux frais d'abonnement (représentant 25% de la facture type) : 61,25€

Part variable correspondant au coût de l'assainissement par m³ d'eau consommé : 1.53€

+ Redevance modernisation fixé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 0.25€/m³

Soit un tarif total de 2.04€/m³ pour une facture type de 120m³ consommés (hors redevance Agence de l'Eau et 2.29€/m³ avec redevance Agence de l'Eau).

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 15 voix pour,

et 4 abstentions (Guy VIGNAL, Patrick BOS, Patrice MAURIO et Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le tarif selon la décomposition précisée ci-dessus pour une facturation à compter du 1^{er} janvier 2025, qui sera appliquée par Sumène Artense Communauté dans le cadre de la prise de compétence assainissement collectif,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
14 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	7
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 09H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT (arrivée à 9h20), Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD à Clotilde JUILLARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Marc LASSAGNE, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à René BERGEAUD, Pauline BRETHOMÉ à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

105-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – « CONFERENCE DES FINANCEURS DU CANTAL 2025 » POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PROXIMITE SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu l'appel à projets « CONFERENCE DES FINANCEURS DU CANTAL 2025 »,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'en 2024, la Commune d'Ydes a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la « Conférence des Financeurs du Cantal 2024 » pour le fonctionnement du Service Proximité Seniors, mis en place depuis le 1^{er} mars 2017. Un financement a été obtenu à cet effet.

Ce service communal est entièrement gratuit et s'adresse aux personnes âgées qui ont des difficultés pour se déplacer afin de faire leurs courses ou se rendre auprès d'une administration, à des rendez-vous médicaux, des organismes bancaires ou postaux. Il propose également des activités mais aussi des journées d'animations ou des sorties,

Considérant que, par le biais de ce service proximité seniors, la Municipalité d'Ydes cherche à favoriser le maintien à domicile en palliant aux difficultés ressenties par les personnes âgées fragilisées et isolées vivant à leur domicile,
Considérant que les dépenses annuelles de fonctionnement de ce service proximité seniors sont entièrement financées par la collectivité,

M. le Maire propose de renouveler, pour 2025, cette demande d'aide financière qui permet de financer des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- RENEUVELLE une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre de la « Conférence des Financeurs du Cantal 2025 », pour le fonctionnement du Service Proximité Seniors,
- DIT que le budget prévisionnel du Service Proximité Seniors s'élève à 63 550 €,
- PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Fonctionnement du Service Proximité Seniors	63 550 €
Subvention « Conférence des Financeurs du Cantal 2025 » sollicitée	10 000 €
Autofinancement	53 550 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 18 Octobre 2024

La Secrétaire de Séance
Sophie TOURNADRE



Le Maire
Alain DELAGE

